



Climatiseur recharge du gaz

Par **payet francois**, le **18/09/2010 à 13:38**

Bonjour,

mon locataire me fait parvenir un devis pour: recharge de gaz du climatiseur de l'appartement.

Question:

A qui incombe ces frais?

Est ce une charge revenant au locataire au titre de l'entretien courant ou menues réparations.

Ou est ce une charge revenant au propriétaire?

Et a quel titre alors.

merci de bien vouloir m'eclairer sur cette question.

Salutations

F.PAYET

Par **mimi493**, le **18/09/2010 à 14:21**

Bonne question, ni la loi ni le règlement ne parlant de la climatisation.

Est-il normal de recharger le gaz d'une climatisation ? Si on compare au frigo, ce n'est pas normal. ça ne me semble donc pas avoir la nature d'entretien suite à un usage courant de l'équipement.

Mais d'un autre côté, est-ce une menue réparation, ça c'est la question.